



# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,  
le 25 octobre à vingt heures trente minutes,  
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 20 octobre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Présents :

Mmes Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Katia BOIS, Patricia HULAK, Carol PASQUET, Marie-Laure THEPENIER, Mireille de la CROMPE et Mme Lucie MAHUTEAU à partir du point 6 ;

Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Claude DAMOTTE, Rodolphe GODIN, Nicolas PALACH, Eric POUGETOUX, Johnny GAUTRON, Jean-Pierre MARTINEAU et Frédéric PIERRON.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Mme Aline VIOLANTE donne pouvoir à Mme Katia PELTIER

Mme Brigitte ROY donne pouvoir à M. Frédéric PIERRON

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

M. Martial AUGER

Mme Lucie MAHUTEAU (pour les points 1 à 5)

M. Rodolphe GODIN est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'examiner un nouveau point à l'ordre du jour : la transformation d'un poste d'adjoint technique par un passage de 24/35<sup>ème</sup> à temps plein. Le Conseil municipal accepte cette inscription supplémentaire à l'ordre du jour (point 21).

## **1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 septembre 2021**

---

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du **6 septembre 2021**, tel qu'il est transcrit dans le registre.

## **2. Information sur la délégation de l'article L2122-22 du CGCT**

---

Le Conseil municipal est informé des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance de Conseil municipal.

N° Décision	Titre	Objet
013/2021	Avenant au contrat de prévoyance collective - Maintien de salaire – MNT – Année 2022	Nouveau taux de cotisations fixé à 2.24%
014/2021	Contrats GUSO musiciens soirée Folies Berges'Cher 11.09.2021	<p>Contrats GUSO musiciens soirée Folies Berges'Cher 11.09.2021</p> <p>Mme MÊME Emeline Chanteuse Salaire net 141,27 € + GUSO : 123,74 €</p> <p>M. POIGNANT Noé Laelien Guitariste Salaire net 140,77 € + GUSO : 124,23 €</p> <p>Heures de représentation 2h/musicien</p>
015/2021	Contrat location et entretien machine à affranchir	Contrat location et entretien machine à affranchir
016/2021	Contrat de cession de spectacle – Compagnie des Sans Lacets « Bidulbulle et Cazamille » - Salle Bizeau à VERETZ – 17 décembre 2021	<p>Contrat de cession de spectacle – Compagnie des Sans Lacets « Bidulbulle et Cazamille » - Spectacle de Noël de l'école élémentaire à la salle Bizeau de VERETZ – 17 décembre 2021</p> <p>Coût : 840,00€ 1 706,16 € HT 1 800 € TTC (TVA 5,5%)</p>
017/2021	Autorisation pour agir en justice - recours en demande d'annulation de l'arrêté interministériel du 22 juin 2021 portant reconnaissance de l'état e catastrophe naturelle 2020	Autorisation pour agir en justice -recours en demande d'annulation de l'arrêté interministériel du 22 juin 2021 portant reconnaissance de l'état e catastrophe naturelle 2020
018/2021	Contrat annuel d'hébergement des données et assistance PMB Services (logiciel de la bibliothèque)	<p>Contrat annuel d'hébergement des données et assistance PMB Services (logiciel de la bibliothèque)</p> <p>SOCIETE PMB SERVICES ZI de Mont sur Loir – Château du Loir 72500 MONTVAL-SUR-LOIR</p> <p>Durée : du 02/12/2021 au 02/12/2022 Coût : 753.72 € HT 904.46 € TTC</p>

### **3. Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoints suite à la démission d'un adjoint**

---

Suite à la démission de Monsieur Claude ABLITZER du poste de Second adjoint au Maire, il est proposé de porter à cinq le nombre de postes d'adjoints, tout en renforçant le nombre de conseillers municipaux délégués.

Vu l'article L2122-18 du CGCT,

Vu le courrier de Mme la Préfète en date du 21 octobre 2021 acceptant la démission de M. Claude ABLITZER de ses fonctions d'Adjoint,

Considérant que la date de mise en œuvre de la démission de Monsieur Claude ABLITZER est ainsi applicable à compter du 21 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

**DECIDE** de déterminer à cinq postes le nombre d'adjoints au maire à compter du 25 octobre 2021 ;

**PRECISE** que les 5 adjoints élus en séance du Conseil municipal par délibération n° 2020-024 du 25 mai 2020 sont maintenus dans leurs fonctions et sont présentement désignés :

1<sup>ère</sup> Adjointe : Mme Katia PELTIER

2<sup>nde</sup> Adjointe : Mme Aline VIOLANTE

3<sup>ème</sup> Adjoint : M. Paul-Emile BELLALOUM

4<sup>ème</sup> Adjointe : Mme Patricia HULAK

5<sup>ème</sup> Adjoint : M. Marc MIOT

**PRECISE** que la présente délibération modifie la délibération n°2020-023 du 25 mai 2020 (adoption de 6 postes d'Adjoints au Maire).

### **4. Délibération modifiant le nombre de conseillers municipaux délégués du mandat 2020-2026**

---

Vu l'élection du Maire et des Adjoints le 25 mai 2020,

Vu l'attribution des délégations aux adjoints par arrêté municipal du 26 mai 2020,

Vu la délibération n°2020-038 du Conseil municipal du 03 juin 2020 portant précédemment le nombre de conseillers municipaux délégués à 4 conseillers municipaux délégués,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 octobre 2021 abaissant à 5 le nombre d'Adjoints au Maire,

Considérant les besoins complémentaires de délégation estimés à 5 conseillers municipaux selon la répartition suivante :

- 1 Conseiller municipal délégué à la culture
- 1 Conseiller municipal délégué aux finances
- 1 Conseiller municipal délégué au tourisme, patrimoine et jumelage
- 1 Conseiller municipal délégué à la transition verte et à la restauration scolaire
- 1 Conseiller municipal délégué aux bâtiments et au cadre de vie

Il convient que le Conseil municipal se prononce sur le nouveau nombre de postes de conseillers municipaux délégués du mandat 2020-2026.

Il est proposé par la présente de porter à cinq le nombre de postes de conseillers municipaux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **DECIDE** de créer un cinquième poste de conseiller municipal délégué aux bâtiments et au cadre de vie pour le mandat 2020-2026.
- **PRECISE** que la présente délibération vient ainsi compléter la délibération n° 2020-038 du 3 juin 2020 (création de 4 postes de conseillers municipaux délégués).

#### **5. Délibération adoptant la nouvelle répartition des indemnités des élus suite à la modification du nombre d'Adjoints et de Conseillers municipaux délégués - mandat 2020-2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

**DECIDE**

- de maintenir pour le Maire, les Adjoints au Maire et Conseillers municipaux délégués actuellement en fonction, le niveau d'indemnités adopté par délibération n°2020-039 du 3 juin 2020 ;
- d'allouer une indemnité de fonction au cinquième conseiller municipal délégué au taux de 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique, avec effet au 25 octobre 2021.

#### **6. Modification de la composition de la commission communale cimetièrre et actualisation du règlement intérieur du Conseil municipal du mandat 2020-2026**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **DEFINIT** la nouvelle composition de la commission cimetièrre de la manière suivante :

<b>Commission</b>	<b>Nbre de membres (hors Président)</b>
4 <sup>ème</sup> commission : cimetièrre	5

- **PRECISE** que les autres dispositions relatives aux commissions municipales adoptées par délibération du Conseil municipal n° 2020-026 du 03 juin 2021 demeurent inchangées,
- **PRECISE** que le Maire est Président de droit de chaque commission et chaque commission désigne un Vice-président pouvant la convoquer et la présider en cas d'empêchement du Maire,
- **DIT** que le nombre de membres indiqués ci-dessus exclut le Maire.
- **DIT** que le règlement intérieur du Conseil municipal du mandat 2020-2026 est actualisé en conséquence (actualisation de l'article 9).

#### **7. Modification des membres des commissions municipales - mandat 2020-2026**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentation des membres des commissions municipales n°3 « environnement, cadre de vie et services » et n°4 « cimetièrre »,
- PROCEDE** à l'élection des membres des commissions municipales n°3 « environnement, cadre de vie et services » et n°4 « cimetièrre » dans leur nouvelle configuration,
- PROCLAME** élus les membres des commissions municipales n°3 « environnement, cadre de vie et services » et n°4 « cimetièrre » à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

**Pour la commission municipale n°3 « environnement, cadre de vie et services » :**

Marc MIOT, Johnny GAUTRON, Claude DAMOTTE, Catherine LACOUX, Jean-Pierre MARTINEAU, Nicolas PALACH, Marie-Laure THEPENIER et Brigitte ROY.

**Pour la commission municipale n°4 « cimetière » :**

Johnny GAUTRON, Eric POUGETOUX, Frédéric PIERRON, Lucie MAHUTEAU et Claude DAMOTTE.

-**PRECISE** que les autres dispositions relatives aux élections des commissions municipales n°1 « commission vie locale » et n°2 « enfance, jeunesse, écoles et transition numérique » adoptées par délibération n° 2020-027 du 3 juin 2020 demeurent inchangées.

**8. Modification de la composition de la CAO communale (Commission d'appel d'offres) – mandat 2020-2026**

---

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

-**DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentation des membres de la commission d'appel d'offres,

- **PROCEDE** à l'élection des membres à voix délibérative, conformément aux dispositions du CGCT (une seule liste déposée).

Liste A : trois titulaires	Liste A : trois suppléants
<b>Katia PELTIER Christine SACRISTAIN Martial AUGER</b>	<b>Jean-Pierre MARTINEAU Eric POUGETOUX Frédéric PIERRON</b>

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants .....	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art L65 du code électoral).....	0
e .Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] .....	22
f. Majorité absolue .....	12

Ont été élus :

- titulaires : Mme Katia PELTIER, Mme Christine SACRISTAIN et M. Martial AUGER

- suppléants : M. Jean-Pierre MARTINEAU, M. Eric POUGETOUX et M. Frédéric PIERRON

pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres de la commune.

Le Conseil municipal, constatant les résultats de l'élection de ce premier tour de scrutin, **DECIDE** de déclarer l'élection acquise et d'en prendre acte.

**9. Modification des représentants du SIAEPA mandat 2020-2026**

---

Après en avoir délibéré, il est procédé à l'élection à scrutin secret de six représentants de la commune (3 titulaires et 3 suppléants) pour représenter la commune au sein du SIAEPA. Un appel à candidatures a été lancé.

## Liste A

trois titulaires	trois suppléants
Janick ALARY Christine SACRISTAIN Marc MIOT	Johnny GAUTRON Claude DAMOTTE Martial AUGER

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants .....	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art L65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c-d] .....	22
f. Majorité absolue .....	12

Ont été élus :

- titulaires : M. Janick ALARY, Mme Christine SACRISTAIN et M. Marc MIOT

- suppléants : M. Johnny GAUTRON, M. Claude DAMOTTE et M. Martial AUGER

pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA).

Le Conseil Municipal, constatant les résultats de l'élection de ce premier tour de scrutin, **DECIDE** de déclarer l'élection acquise et d'en prendre acte.

## 10. Modification des représentants du SIEIL - mandat 2020-2026

Après en avoir délibéré, il est procédé à l'élection à scrutin secret de deux représentants de la commune (1 titulaire et 1 suppléant) pour représenter la commune au sein du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL). Un appel à candidatures est lancé.

un titulaire	un suppléant
Jean-Pierre MARTINEAU	Marc MIOT

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants .....	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art L65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c-d] .....	22
f. Majorité absolue .....	12

Ont été élus :

- titulaire : M. Jean-Pierre MARTINEAU

- suppléant : M. Marc MIOT

pour représenter la commune au sein du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire.

Le Conseil Municipal, constatant les résultats de l'élection de ce premier tour de scrutin, **DECIDE** de déclarer l'élection acquise et d'en prendre acte.

## 11. Modification des représentants de l'entente CCBVC (service commun de voirie)

Après en avoir délibéré, il est procédé à l'élection de trois représentants de la commune pour représenter la commune au sein de l'entente intercommunale avec la Communauté de Communes Bléré Val de Cher. Un appel à candidatures a été lancé.

trois représentants
<b>Christine SACRISTAIN Claude DAMOTTE Johnny GAUTRON</b>

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants .....	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art L65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c-d] .....	22
f. Majorité absolue .....	12

Ont été élus : **Mme Christine SACRISTAIN, Claude DAMOTTE et Johnny GAUTRON** pour représenter la commune au sein de l'entente intercommunale avec la Communauté de Communes Bléré Val de Cher.

Le Conseil municipal, constatant les résultats de l'élection de ce premier tour de scrutin, **DECIDE** de déclarer l'élection acquise et d'en prendre acte.

## 12. Modification des représentants du Pays Loire Touraine - mandat 2020-2026

Après en avoir délibéré, il est procédé à l'élection à scrutin secret de quatre représentants de la commune (2 titulaires et 2 suppléants) pour représenter la commune au sein du syndicat mixte du Pays Loire Touraine. Un appel à candidatures a été lancé.

deux titulaires	deux suppléants
<b>Katia PELTIER Jean-Pierre MARTINEAU</b>	<b>Eric POUGETOUX Johnny GAUTRON</b>

Par ailleurs, il est proposé de conserver la désignation des deux mêmes représentants pour les domaines suivants :

**SANTE : Mme Katia PELTIER**

**PATRIMOINE : Mme Marie-Laure THEPENIER**

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
---	---

b. Nombre de votants .....	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art L65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c-d] .....	22
f. Majorité absolue .....	12

Ont été élus :

- titulaires : **Mme Katia PELTIER** et **M. Jean-Pierre MARTINEAU**  
- suppléants : **M. Eric POUGETOUX** et **M. Johnny GAUTRON**  
pour représenter la commune au sein du syndicat mixte du Pays Loire Touraine.

Par ailleurs, ont été désignés deux représentants pour les domaines suivants :

**SANTE** : est désignée **Mme Katia PELTIER**

**PATRIMOINE** : est désignée **Mme Marie-Laure THEPENIER**

Le Conseil municipal, constatant les résultats de l'élection de ce premier tour de scrutin, **DECIDE** de déclarer l'élection acquise et d'en prendre acte.

### 13. Modification du correspondant défense

---

Après en avoir délibéré, il est procédé à l'élection d'un représentant de la commune (1 titulaire) en qualité de *correspondant défense*.

Candidat : **Janick ALARY**

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants .....	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art L65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c-d] .....	22
f. Majorité absolue .....	12

A été élu : **M. Janick ALARY**

pour représenter la commune en qualité de *correspondant défense* auprès du Ministère de la Défense.

Le Conseil municipal, constatant les résultats de l'élection de ce premier tour de scrutin, **DECIDE** de déclarer l'élection acquise et d'en prendre acte.

### URBANISME - FONCIER

#### 14. Précision sur l'absence de TVA appliquée à la cession de la parcelle AC 687 à la société Linkcity (opération Résidence Les Terrasses du Cher) - échange avec une emprise d'environ 200 m<sup>2</sup> sur les parcelles AC 702 et AC 703

---

Considérant, s'agissant de la parcelle communale AC 687 :

- que la commune n'a pas acquis ce terrain en vue de sa revente et qu'aucune volonté spéculative ne préexistait lors de l'acquisition ;
- que la commune n'agit pas en qualité d'assujettie au titre de cette opération,



- que la vente isolée du terrain, non aménagé, acquis de longue date et dont la commune n'a plus l'utilité, peut être considérée comme une opération patrimoniale située hors du champ de l'application de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- qu'en conséquence, la commune est fondée à ne pas soumettre la vente (l'échange) à la taxe sur la valeur ajoutée, l'aliénation faisant apparaître que celle-ci relève du seul exercice de la propriété avec, pour but, la gestion du patrimoine communal, sans autre motivation que celle de réemployer autrement, au service de ses missions, la valeur de son actif.

Pris en considération les présentes informations, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

**DIT** que pour l'échange précité de la propriété communale AC 687 avec l'emprise de terrain à définir sur les parcelles AC 702 et AC 703 (qui appartiendront prochainement à la société Linkcity), la commune ne sera pas assujettie à la TVA.

## FINANCES - MARCHES PUBLICS

### 15. Adoption de la décision modificative budgétaire n°1 - budget principal de la commune

Après en avoir délibéré,  
Vu le budget primitif 2021,

Le Conseil municipal, par vingt voix pour :

Mmes Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Katia BOIS, Patricia HULAK, Carol PASQUET, Marie-Laure THEPENIER, Mireille de la CROMPE, Aline VIOLANTE (représentée par KATIA PELTIER), Lucie MAHUTEAU, Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Claude DAMOTTE, Rodolphe GODIN, Nicolas PALACH, Johnny GAUTRON, Jean-Pierre MARTINEAU et Eric POUGETOUX

Et deux abstentions : Mme Brigitte ROY (représentée par M. Frédéric PIERRON) et M. Frédéric PIERRON

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 telle que résumée ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement : 47 435,75 €	Recettes de fonctionnement : 47 435,75 €
Dépenses d'investissement : 754 226,70 €	Recettes d'investissement : 754 226,70 €

## FINANCES - MARCHES PUBLICS

### 16. Attribution de la subvention annuelle de fonctionnement du CCAS - exercice 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **DECIDE D'ALLOUER**, au titre de l'année 2021, une subvention de 12 000 € au Centre Communal d'Action Sociale d'Azay-sur-Cher,
  - **PRECISE** que les crédits nécessaires figurent au budget

**17. Attribution d'une subvention exceptionnelle de 206 € à l'association AZAY BMX pour la soirée du 13 juillet 2021**

---

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ATTRIBUE** à l'association AZAY BMX une subvention exceptionnelle de 206 euros.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021, compte 6574.

**18. Achat d'un cinémomètre mutualisé avec la commune de Véretz (radar) - participation financière de la commune de Véretz**

---

Le Conseil municipal, par vingt-et-une voix pour :

Mmes Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Katia BOIS, Patricia HULAK, Carol PASQUET, Marie-Laure THEPENIER, Mireille de la CROMPE, Aline VIOLANTE (représentée par KATIA PELTIER), Lucie MAHUTEAU, Brigitte ROY (représentée par Frédéric PIERRON) Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Claude DAMOTTE, Rodolphe GODIN, Nicolas PALACH, Johnny GAUTRON, Jean-Pierre MARTINEAU et Frédéric PIERRON

Et une abstention : M. Eric POUGETOUX

- **APPROUVE** l'acquisition commune d'un cinémomètre entre les communes d'Azay-sur-Cher et Véretz pour un montant de 6 439,20 € TTC ;
- **APPROUVE** le remboursement par la commune de Véretz de 50% du montant total de l'acquisition, soit 3 219,6 € TTC
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.
- **PRECISE** qu'un titre sera émis par la commune d'Azay-sur-Cher pour obtenir le remboursement des sommes dues par la commune de Véretz sur la base des délibérations concordantes prises par les deux communes,

## VIE ASSOCIATIVE

**19. Adoption d'une convention d'utilisation du gymnase d'Athée-sur-Cher - utilisation par l'association A.Z.A.R.C durant les travaux d'extension réhabilitation du Complexe Revaux Foucher**

---

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** la convention d'utilisation du gymnase communal d'Athée-sur-Cher pour l'accueil de l'association AZARC durant la période exceptionnelle de travaux du Complexe Revaux Foucher (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

## VIE CULTURELLE

### **20. Adoption de la convention de partenariat avec la Touline – saison 2021/2022**

---

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal, par vingt-et-une voix pour

Mmes Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Katia BOIS, Patricia HULAK, Carol PASQUET, Marie-Laure THEPENIER, Mireille de la CROMPE, Aline VIOLANTE (représentée par KATIA PELTIER), Lucie MAHUTEAU, Brigitte ROY (représentée par Frédéric PIERRON) Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Eric POUGETOUX, Claude DAMOTTE, Rodolphe GODIN, Nicolas PALACH, Johnny GAUTRON, Jean-Pierre MARTINEAU et Frédéric PIERRON

Et une abstention : M. Marc MIOT

**ADOPTE** la convention de partenariat entre la commune d'Azay-sur-Cher et l'association « la Touline » pour la saison 2021/2022,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention

## RESSOURCES HUMAINES

### **21. Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint technique – suppression de l'ancien poste et création du nouveau poste à temps plein avec actualisation du tableau des emplois**

---

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des emplois,  
Le Maire propose à l'Assemblée,

1/- la suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique (Cat. C) à temps non-complet (24/35<sup>ème</sup>)

2/- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique (Cat. C) à temps complet (35/35<sup>ème</sup>)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

**DECIDE** la suppression d'un emploi permanent à temps non-complet (24/35<sup>ème</sup>) d'adjoint technique (Cat. C) à compter du 1er novembre 2021,

**CRÉE** un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique (Cat. C) à compter de la même date,

**MODIFIE** le tableau des emplois comme suit :

Filières	Grades des emplois	Cat.	Postes pourvus	Postes vacants	Durée temps de travail
Filière administrative	Attaché principal	A	1	0	1 TC
	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	0	1 : TC
	Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	0	4 : TC
	Adjoint administratif	C	2	0	1 : 28 H 1 : TC
Filière technique	Technicien	B	1	0	1 : TC
	Agent de maîtrise	C	1	0	1 : TC
	Adjoint technique	C	10	0	7 : TC 1 : 12 H 1 : 20H 1 : 28H
	Adjoint technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	1 : TC
	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	C	2	0	2 : TC
Filière sociale	Agent Spéc. Ppal 1 <sup>ère</sup> Ecoles Mat.	C	2	0	2 : TC
	Agent Spéc. Ppal 2 <sup>ème</sup> Ecoles Mat.	C	2	0	1 : TC 1 : 20 H
Filière Police Municipale	Brigadier-chef ppal	C	1	0	1 : TC
<b>Total</b>					<b>28 dont 5 TNC</b>

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## INFORMATIONS GENERALES

### 22. Informations générales

- Repas des Séniors au Logis des Laurières à Saint Martin le Beau le 12 décembre 2021
- Projet d'acquisition de minibus par le CCAS pour le transport des aînés et des jeunes (financement par régie publicitaire et reste à charge frais d'essence et d'entretien).
- Vœux à la population : en l'absence de disponibilité de salle (travaux CRF), il ne sera pas organisé de cérémonie des vœux en janvier 2022. Les vœux seront réalisés sur support vidéo (diffusion sur site internet et réseaux sociaux). Les vœux au personnel se tiendront le 21 janvier 2022 à la salle des Berges. Pensez à réserver vos agendas !
- Concertation du PLUI : la phase de concertation comprend le passage de la Cittamachina dans certaines communes. Il s'agit d'une estafette permettant d'aller à la rencontre des habitants pour expliquer ce qu'est un PLUI et autres liens de concertation. L'animation est portée par le BET « CITTANOVA ». Pour les Azéens, orientation vers les communes les plus proches : Véretz ou Montlouis.

22.10.2021 matin : parking d'Intermarché de Véretz



22.10.2021 après-midi : marché de Montlouis

- Congrès des Maires départemental (Tours) : le 30.11.2021

- Future installation de l'entreprise « La céramique lochoise » (ancien site « Outokumpu »)

Fin de la séance à 21h35.

Azay-sur-Cher, le 29 octobre 2021

 le Maire  
  
Janick ALARY